

### Votre contact

Tel : 01 30 08 61 60

Mail : [formation@78-91-95.ifrb.fr](mailto:formation@78-91-95.ifrb.fr)

### Durée

3 jours (21 heures)

### Horaires

9h00-12h30 / 13h30-17h00

### Tarif inter - intra

Nous contacter

### Public

L'inscription d'une personne implique que l'entreprise ait analysé et validé les besoins du bénéficiaire.

Conducteur permanent ou occasionnel

Personne débutante ou expérimentée

Formation initiale ou recyclage

### Prérequis

L'entreprise s'est assurée que le bénéficiaire réponde aux prérequis suivants :

- Avoir plus de 18 ans
- Connaissance de la langue française écrit et oral requise.
- Aptitude physique au travail en hauteur (Certificat médical du Médecin du Travail à jour)
- Être équipé de ses EPI

### Personne en situation de handicap

Toute personne inscrite faisant état d'un handicap sur le bulletin d'inscription bénéficiera d'un entretien téléphonique, avant la formation, pour valider la faisabilité de son accueil ou l'aménagement à prévoir au vu du handicap déclaré.

### Profil de l'intervenant

Formateur CACES ® et formation pratique réalisée sur le site de Lisses puis chez VERTIKALOC à Grigny l'organisme testeur est ESSOR GROUP numéro de certificat K-32061

### Capacité

Groupe de 6 personnes maximum

### Modalités et moyens pédagogiques

- Exposé didactique, démonstrations,
- Exploitation individuelle et démonstration de chacun.
- Remise d'un fascicule à chaque stagiaire

## OBJECTIFS DE LA FORMATION

Cette formation sécurité obligatoire s'adresse à toute personne amenée à conduire les plateformes élévatrices mobiles de personnel (PEMP).

Ce module propose aux participants d'apprendre à conduire et manipuler une plateforme élévatrice mobile en sécurité et de leur faire passer le CACES ®

### A l'issue de cette formation, les participants devront :

- Savoir utiliser et entretenir les plates-formes élévatrices mobiles de personnes dans le respect des consignes de sécurité.
- S'assurer que ces connaissances théoriques et pratiques en matière de sécurité sont effectivement mises en application lors de l'utilisation des machines.

## CONTENU

Ouverture de stage, prise de contact avec les stagiaires, présentations.

### Formation théorique : 1 jour

- Le rôle et les responsabilités du conducteur de PEMP.
- La classification, la technologie et les caractéristiques des différents types de PEMP.
- La réglementation, la normalisation et les textes de la CNAMTS.
- Les consignes d'utilisation et de sécurité.
- Les contrôles périodiques.
- La stabilité des PEMP.
- Les généralités sur le système élévateur.
- Les manœuvres de secours.

### Formation pratique PEMP catégorie B (1B et 3B) : 1 jour

- Mise en service de la PEMP et exercices de maniabilité en sécurité.

### Modalités d'évaluation de la formation : 1 jour

- Test CACES ® comprenant un examen théorique et un examen pratique.

## INFORMATIONS

### Validation des acquis :

Un CACES ® (Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité) sera délivré par l'organisme testeur au stagiaire qui aura participé à l'ensemble de la formation et satisfait aux tests théoriques et pratiques.

**L'obtention et la possession d'un CACES ® par un conducteur ne dispensent pas l'employeur de son obligation de lui remettre une autorisation de conduite.**

**Code du travail - Articles R 4323-55 à 57 et R 233-13-19.**

**Recyclage : le CACES ® est valable pendant 5 ans en cas de réussite aux évaluations**

## Liste des Equipements de Protection Individuels (EPI) obligatoires pendant les formations « Sécurité »



**Tenue de travail habituelle pour les parties « pratique »**  
**Aucun prêt d'équipement ne pourra être fait en raison des mesures sanitaires en vigueur**

### Préparation au CACES R486 – Nacelle PEMP

Gants	Casque <u>avec jugulaire</u> EN 397	Chaussures de sécurité	Gilet de signalisation	Harnais anti chute EN 361	Longe double avec absorbeur
					



Les EPI doivent être en bon état et avoir été vérifiés, sous la responsabilité de l'employeur, conformément au Code du travail.

### Documents à apporter en formation :

**Pièce d'identité** : Carte d'identité, permis de conduire, passeport, carte de séjour, obligatoire pour le passage des tests

**Photo d'identité** : Uniquement pour les CACES – Se présenter avec une photo d'identité récente en couleur

**Attestation de formation initiale** : Pour tous les stages de recyclage